



À l'Eure de Jouy

AU REVOIR GUY

Je veux vous parler de Guy, conseiller municipal, mais aussi de Guy, mon ami.

Comment le caractériser : un auvergnat, un négociateur, un bosseur, au regard bleu et direct, au franc parler, un peu bougon et râleur, pas toujours maîtrisable, un ami fidèle.

Généreux, toujours prêt à rendre service, il ne comptait jamais son temps pour les autres.

Ah oui, Il était fier d'être auvergnat !

Il vous proposait son fromage de Salers comme un blason familial.

Il n'en manquait jamais à sa table !

Après avoir exercé plusieurs activités commerciales, notamment la vente d'électroménager, la restauration (l'Aurignal du côté de Montparnasse) et la vente de voitures,

Alors qu'il avait pris sa retraite, il était resté l'un des meilleurs négociateurs de la concession GST, réalisant toujours un très bon chiffre de vente pour les Peugeot - bien sûr !

Toujours en rendez-vous, toujours actif notre Guy !!

En 2008 je lui ai proposé d'entrer dans l'équipe Municipale.



Je lui ai très vite confié la difficile mission de conciliateur de la commune. Prenant ses dossiers très à cœur, il réussissait à apaiser tous les conflits de voisinage.

Ses grands talents de diplomate et de communicant lui permettaient toujours d'aboutir à un compromis vite accepté par les belligérants.

Comme doyen du conseil, il a présidé l'an dernier le premier conseil municipal de ce nouveau mandat.

Tu vois Guy je ne parle pas du tout avec tristesse aujourd'hui.

Tu adorais la vie et on t'aimait avec toi.

Même si tu es parti de l'autre côté,

Tant que l'un des nôtres demeurera au conseil et dans ce village, tu survivras par nos mémoires.

Et – courageux comme tu l'étais face à la maladie, je t'entends déjà nous dire : « Tu sais - je vais te dire – c'est pas toujours facile, mais ça va bien se passer, la vie continue ».

Christian PAUL-LOUBIERE

SOMMAIRE

• GUY NORMAND	P. 02
• EDITO DU MAIRE	P. 03
• COMPTE ADMINISTRATIF	P. 04
• BUDGET PRINCIPAL	P. 05
• COMMENTAIRES BUDGET	P. 06
• INFOS COMMUNALES	P. 07
• AUTOUR DE L'ÉCOLE	P. 8-9
• RENTRÉE 2021	P. 10
• EN BREF...	P. 11
• ENVIRONNEMENT	P. 12
• GESTES ET SOINS D'URGENCE	P. 13

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès brutal de Christine Lorgeoux, en avril dernier. Christine était installée dans notre commune comme psychologue-psychanalyste rue de la Maladrerie et était très appréciée pour sa gentillesse et son professionnalisme, notamment auprès des enfants. Nos pensées vont à Joël, Milena et Sarane, déjà si cruellement touchés par le destin.

• POUVOIRS POLICE MAIRE	P. 14
• AIDER AUTREMENT 28 / ACCA	P. 15
• PASS'SPORT	P. 16
• BADMINTON - CAP 60	P. 17
• ESPACE MUSICAL DE JOUY	P. 18
• LES OISEAUX	P. 19
• A L'EURE DES JEUX	P. 20

Direction de la publication :

Christian PAUL-LOUBIERE

Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN



Impression : Topp Imprimerie
5 ZA Croix saint Mathieu
28320 Gallardon



Ont participé à ce numéro :

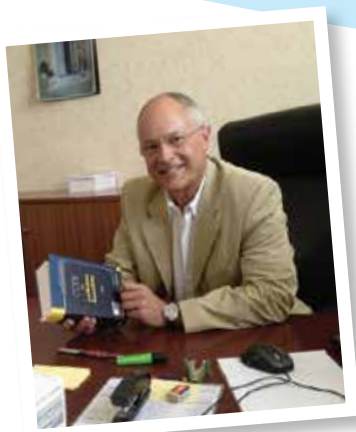
Corinne BERTHELOT, Solange CHAVIGNY,
Chantal CHEVALLIER, Corinne COME,
Adrien DOUSSET, Thierry DUMONT,
Michel FLEURU, Valérie FOROT-SALINO,
M.-C. LABOREY IMBERT, Pascal MARTIN,
Brigitte MOREAU, Christian PAUL-LOUBIERE

Crédit photographique couverture :
Pascal MARTIN



web

www.jouy28.com



La grande question, toujours actuelle, demeure celle de la crise sanitaire qui

nous occupe depuis le printemps 2020.

La situation, pour autant, progresse, même si une contestation est à présent ouverte entre les « provax » et les « antivax » ou « antipass », entre ceux qui acceptent une liberté conditionnelle et ceux qui militent pour la liberté totale, peut-être au mépris des autres et de l'immunité collective.

En tout état de cause, je laisse chacun libre de pratiquer ce à quoi il croit avec sincérité - l'essentiel étant de ne pas entrer dans le jeu pervers de la manipulation.

Certains chez nous ont pu s'étonner de l'annulation, au fil de l'eau, des manifestations qui jalonnent habituellement notre année communale : cérémonies du 8 mai et du 14 juillet, vide-grenier de la Saint Georges ou Forum des Associations.

Si la critique est aisée, l'exercice de l'art est, lui, bien délicat.

Face à une crise sanitaire d'une telle ampleur, reculant tant de risques, comment être prophète en son pays et prendre la bonne décision avec plusieurs semaines et même plusieurs mois d'avance ?

Ainsi, M. Attal, porte-parole du gouvernement, nous promettait le 18 juillet un tsunami viral consécutif au variant indien du coronavirus dont nos enfants pouvaient constituer les cibles particulières ; nous n'avons pu connaître le contenu du nouveau protocole sanitaire à appliquer à l'école que le 22 août dernier !

La Guadeloupe est la proie d'une recrudescence sévère du variant depuis le mois de juillet !

Des manifestations prévues dans des villages voisins, bien que fixées de longues dates, se trouvent aujourd'hui annulées ou reportées !

Il fallait prendre les bonnes décisions au bon moment ; cela relevait de ma responsabilité. J'ai donc considéré qu'en de telles circonstances, nous devons une fois de plus subir une année blanche.

Sachez bien que cela n'a pas été de gaité de coeur !

Mais nous devons rester optimistes, peu à peu - ici comme ailleurs - la vie d'avant recouvrera sa force et son rythme, imprimant à notre quotidien ce bonheur de nous rassembler comme les années passées, à commencer par les activités culturelles et sportives de nos associations dès ce mois-ci, dans le respect, pour le moment, des mesures sanitaires imposées par l'Etat.

Faisons contre mauvaise fortune bon coeur !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Notre économie, notre vie quotidienne, celle d'avant - même si l'épreuve que nous avons subie, jamais connue à cette échelle, modifiera nos comportements individuels et sociétaux jusque dans nos communes et nos quartiers pour les années à venir - exigent que l'on puisse éviter une quatrième vague de pandémie et que l'on ne replonge pas dans une rigoureuse période de confinement.

On peut compter sur les effets positifs de la vaccination collective, volontaire ou obligatoire, comme sur la discipline, la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous.

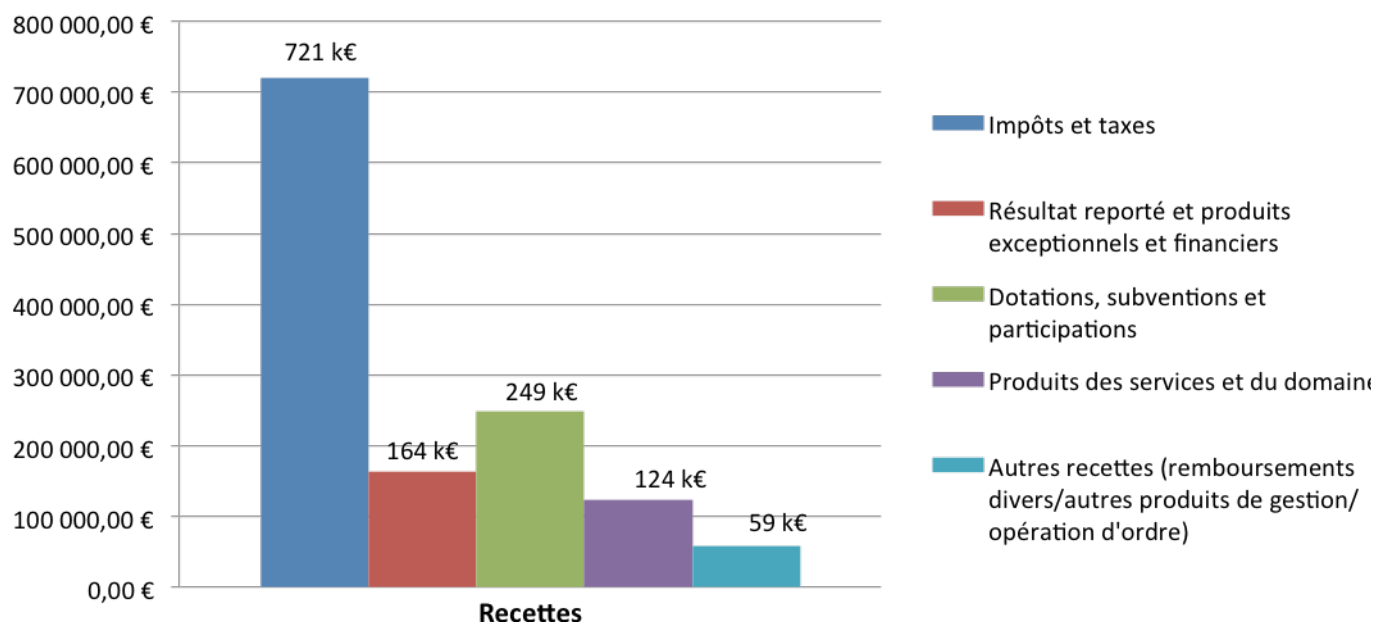
La solidarité reste le maître-mot et la responsabilité la règle !

Face à l'adversité, comme toujours, restons unis et responsables et nous passerons ce cap !

VOTRE MAIRE,
Christian PAUL-LOUBIERE

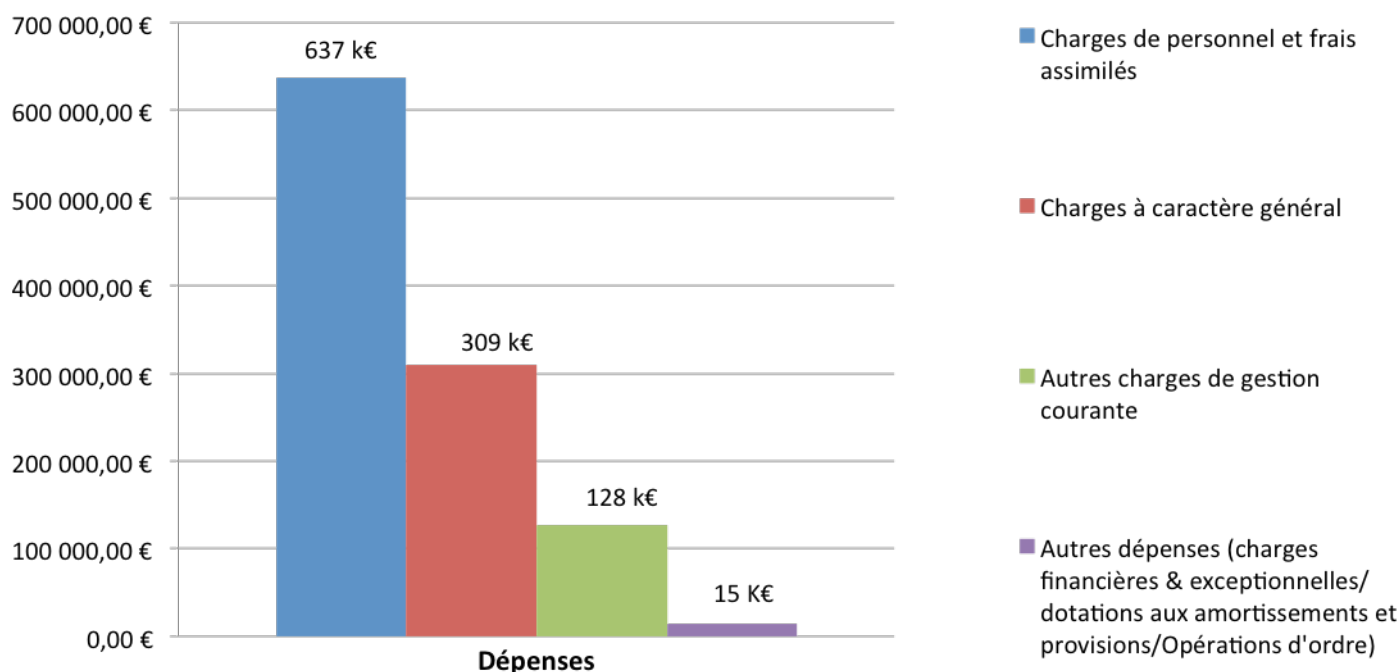
Recettes de fonctionnement compte administratif 2020

Total : 1.316.335 euros



Dépenses de fonctionnement compte administratif 2020

Total : 1.088.925 euros



Les commentaires du budget en page 6.

LE BUDGET PRINCIPAL

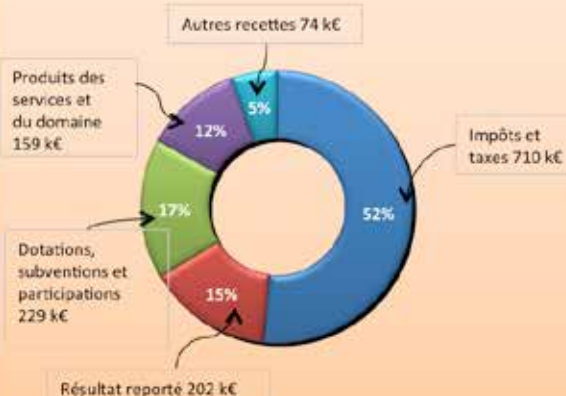
BUDGET

Budget Principal 2021

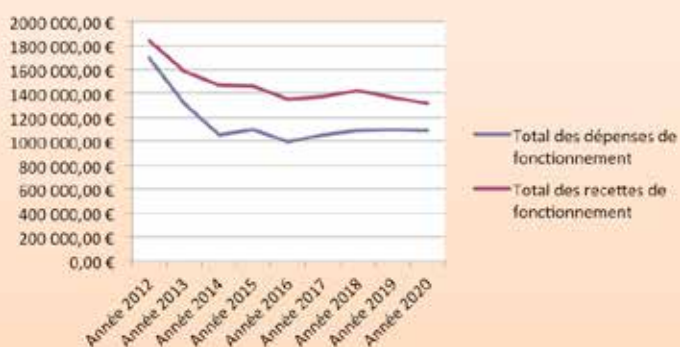
1 374 450 €

D'où vient l'argent ?

Où va l'argent ?

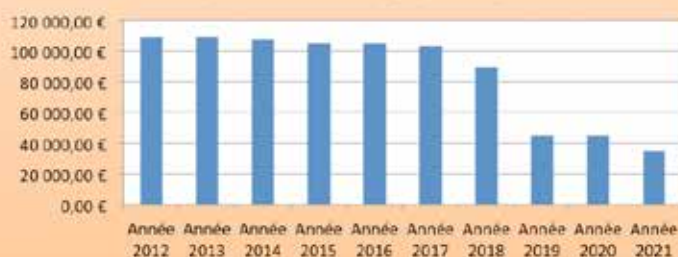


Des frais de fonctionnement maîtrisés malgré la baisse constante des recettes



Evolution des dépenses totales de fonctionnement
(charges à caractère général, masse salariale, subventions et participations versées, remboursement des intérêts de nos emprunts et charges diverses)
et des recettes totales de fonctionnement
(impôts et taxes, dotations, subventions, produits des domaines)
du budget principal

Evolution de l'endettement pluriannuel des emprunts du budget principal



La capacité d'autofinancement est l'excédent de fonctionnement qui sert ensuite à financer les futurs investissements. Il se calcule par la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement

COMMENTAIRES DU BUDGET 2021

Comme chaque année, vous trouverez présenté ici, de façon schématique :

- le compte administratif, qui vaut reddition de l'exécution du budget principal de votre commune pour l'année 2020, le premier de la nouvelle mandature,
- le budget primitif 2021, approuvé par le conseil municipal, le 31 mars dernier pour l'année en cours.

Vous pourrez observer que la situation financière de votre commune est très saine, avec de très bons ratios financiers qui nous ont été confirmés par la Direction Départementale des Finances Publiques ou "DDFIP".

Si nos produits de fonctionnement réels sont inférieurs de 22% par rapport à la moyenne nationale (569€/habitant contre 735€/habitant), nos dépenses de fonctionnement réelles sont inférieures de 9% par rapport à la moyenne nationale (529€/ht contre 575€/ht).

Parmi nos ressources de fonctionnement, figurent les impôts locaux communaux : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB demeure en-dessous de la moyenne départementale : 38,11% contre 44,06%.

Il doit être précisé ici que selon la volonté de l'Etat, la suppression du produit communal de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) – encore effective pour les 20% de contribuables restant - à raison d'un tiers chaque année de 2021 à 2023, se trouvera en partie compensée par le produit de la TFB initialement attribuée au Département au taux de 20,22% (d'où l'addition des taux communal et départemental : $17,89 + 20,22 = 38,11\%$).

Ainsi, la suppression de la THp - même si le produit s'en trouve partiellement compensé par ce mécanisme - pénalise notre commune, dont les produits de fonctionnement réels ne seront nullement compensés dans leur évolution, compte tenu des bases attendues pour les prochaines années au regard, par exemple, des nouvelles constructions édifiées sur notre territoire.

Par ailleurs, la réduction des dotations versées par l'Etat, dont la DGF, continue de peser tout autant sur nos recettes de fonctionnement.

Malgré cette situation, grâce à la maîtrise de l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement, dont notre masse salariale, nous avons pu écarter toute majoration des taux communaux, encore moins concevable cette année alors que Chartres Métropole a dû instaurer une TF communautaire (cf. mes explications données dans notre bulletin n°81 de janvier 2021).

Cette situation, comme je l'ai souligné chaque année dans ces pages, permet à notre commune de recouvrer une bonne capacité à emprunter pour financer de nouveaux investissements, notamment les travaux de voirie et de sécurisation de certaines rues après réfection et enfouissement des réseaux.

Ainsi, le ratio : endettement/capacité d'autofinancement est très faible ; il est de 3 ans, sachant que ce ratio ne doit pas dépasser 12 ans !

En outre, cette situation financière permet à la commune de dégager une trésorerie suffisante pour éviter toute difficulté de gestion en début d'exercice.

La prudence nous impose de maintenir ce cap.

La situation toute particulière générée par la crise sanitaire de 2020 et 2021 laisse augurer des années à venir difficiles.

Notre budget annexe, consacré à la gestion du Moulin de Lambouray, s'est trouvé particulièrement impacté par la situation exceptionnelle que nous vivons depuis presque deux années. Les recettes attendues des locations festives (surtout pour les mariages), pourtant réservées depuis longue date, ont été mises quasiment à néant !

A la différence des entreprises privées du même secteur de la location événementielle, nous n'avons pu bénéficier des dispositifs mis en œuvre par le gouvernement. Pourtant, nous sommes concurrents dans un même champ d'activités de type commercial, assujetties à TVA.

C'est pourquoi, après avoir pris l'attache des services de l'Etat, le conseil municipal a décidé, à la suite d'une modification des règles comptables applicables, de verser au budget du moulin une subvention exceptionnelle émanant du budget principal de la commune, afin d'en équilibrer les sections.

Nous pensons, par ailleurs, confier la gestion du moulin à une équipe professionnelle de l'événementiel afin d'en optimiser l'exploitation, garantir et améliorer les recettes à en extraire.

Face aux mesures attendues en faveur de la relance nécessaire de l'économie nationale, quelle politique de l'Etat devons-nous espérer concernant l'administration des collectivités territoriales ?

Réductions plus drastiques des dotations versées aux communes, alors que les charges transférées par l'Etat aux communes le seront sans compensations financières pérennes, alors que les annonces, à l'approche des élections majeures de 2022, promettent à chacun de ne pas subir une augmentation des prélèvements publics, impôts notamment, déjà très lourds dans notre pays..?

Réductions des recettes fiscales des collectivités locales, mais avec quelles compensations de l'Etat et quelle maîtrise des taux par les communes ?

Or je rappelle que la maîtrise de ces taux est fondamentale au regard du principe de "libre administration des collectivités territoriales", comme en dispose l'article 72-2 de notre Constitution, règle suprême dans notre arsenal législatif interne !

Nous attendons toujours davantage de clarté et d'assurances sur le long terme dans les réponses de l'Etat, concernant le respect de ce principe, essence même de la décentralisation voulue par l'Etat en 1982...

Votre maire
Christian PAUL-LOUBIERE

PLU

► Comme le prévoit la loi, le PLU ou plan local d'urbanisme d'une commune est modifiable selon une procédure particulière en général assez longue, c'est la raison pour laquelle sa révision ne se fait pas tous les ans.

Notre PLU datait de 2008, modifié en 2012. Il vient d'être révisé, et après avis des instances compétentes, a été approuvé. Vous pouvez y avoir accès dans son intégralité sur notre site, rubrique : <https://jouy28.com/wp-content/uploads/sites/159/2019/03/4.1-Règlement-1.pdf>

Les principaux changements en regard de la version précédente sont les suivants :

- optimisation du foncier constructible par affectation des "dents creuses" disponibles sur le territoire communal et par les constructions dites "en second rideau". En d'autres termes, un propriétaire peut vendre sous certaines conditions de servitude (passage) le fond de son terrain à un tiers dans le but que ce dernier puisse y réaliser une construction ;
- restitution de 8 ha au monde agricole ;
- préservation de l'emprise foncière constructible de 20 000 m² où siégeait l'entreprise Magencia/Noritube dans le cadre d'une opération d'aménagement programmé (OAP) sous l'égide de la commune qui arbitrera de sa destination dans le cadre d'un projet à définir.

TRAVAUX

► Les travaux rue de Berchères se sont terminés en octobre 2020. La réfection de la chaussée et un accès PMR ont ainsi été réalisés. Un aménagement du même type vient de voir le jour avenue de Chardon. Le but est non seulement de réduire la vitesse des véhicules, mais aussi de sécuriser les piétons.



UN NOUVEAU GIRATOIRE

► En 2018, sous l'impulsion de nos conseillers départementaux : Karine Dorange, Joël Billard, et Daniel Guéret, un giratoire au carrefour de la RD906 et de la RD 134 (sortie de Jouy, route de Maintenon en allant vers Berchères Saint-Germain) avait été voté par le Conseil départemental qui s'était alors donné comme priorité les aménagements routiers du canton. La structure est maintenant fonctionnelle; le coût de 500 000€ TTC a été entièrement pris en charge par le Département. Un large bassin de rétention des eaux pluviales jouxte le rond-point, lui donnant une touche esthétique. Le but de l'ouvrage est d'assurer la sécurité des automobilistes alors que plusieurs accidents, dont un mortel, ont été déplorés par le passé.



Toujours dans un but de mise en sécurité des usagers, une liaison piétonne a été aménagée aux croisements des rues de Saussaye, Saint-Rémy et Jean Pinault, correspondant à l'une des sorties du Plan Vert.



Les sorties rue Saint-Aubin et avenue de Chardon devront être opérationnelles l'an prochain. La première phase étant de poser une passerelle afin de franchir la rivière (voir A l'Eure de Jouy n°81). Cette opération devrait être réalisée fin octobre. Un parking va être aménagé à l'étang de la Digue, et d'importants travaux de sécurisation de l'avenue de la Gare sont à l'étude.

LUDOVIC HENRI

La disparition de Ludovic Henri a suscité une grande émotion dans notre village. Le lundi 14 juin, sa famille, ses amis, ses anciens élèves, ses anciens collègues, dont certains venus de très loin, étaient tous réunis dans notre église Saint-Cyr et Sainte-Julitte afin de lui adresser un dernier adieu et lui rendre hommage, certains en lisant des textes très personnels et touchants.

Représentant la mairie, Pascal Martin, adjoint chargé des affaires scolaires depuis 2001, a prononcé ces quelques mots en cette triste occasion.

« Il y a quelques jours, lors d'une conversation dans la cour de l'école, la directrice, Anne-Laure Tanguy, utilise l'expression « être connu comme le loup blanc ». Une élève saisit la phrase et demande « ça veut dire quoi maîtresse ? » et Anne-Laure de répondre : « et bien tu vois, en général, les loups sont plutôt gris, un loup blanc se remarque encore plus que les autres. Il se différencie... ».

Au moment d'écrire ces quelques mots, je ne peux m'empêcher d'associer cette caractéristique à Monsieur Henri, à Ludo comme le surnommaient ses collègues, il se différenciait et pas uniquement par ses chemises à carreaux. Sa gentillesse, sa bonne humeur, son sens de l'humour, son flegme même, faisaient de lui un personnage attachant.

Et le terme attachant admet, le concernant, une double signification, car l'attachement était réciproque. Ludovic s'est aussi attaché à notre village, à notre école, il faudrait dire "son école", qu'il intègre en 1981, après trois années passées à Senonches et un an à Mainvilliers. Il la quittera en 2012, pour faire valoir ses droits à la retraite. Il se sera permis pendant ces trois décennies, deux petits intermèdes, un choisi pour passer une licence d'anglais et un contraint pour un congé de maladie.

Les dix premières années de son enseignement à Jouy, il les consacre aux CM1 puis il se fixe durablement au CE1 ou CP/CE1.

Sa vie se conjugue avec celle de l'école, il occupait même un logement de fonction ; de la fenêtre de son séjour, on voyait la cour de récréation. Il l'a quitté lors de sa retraite et y est revenu quelques années plus tard. C'est là qu'il s'est éteint. Toute sa vie, il a aimé enseigner aux enfants, et les enfants le lui rendaient bien ; quelles que soient les générations, il pouvait se targuer d'avoir eu comme élèves les parents et plus tard leurs propres enfants !

Doit-on chez Ludovic parler d'un métier ou d'une vocation. Il y a encore quelques mois, il assurait bénévolement des heures de soutien scolaire dans la BCD. Et quant en plaisantant, je lui disais « alors tu remplies », avec un air malin, il me répondait que ses chaussures de marche avaient besoin de repos...

Cet humour était, pour ses collègues, une part du plaisir qu'ils avaient de le côtoyer au quotidien. Et qui pouvait, sinon lui, réunir ici autant d'anciens élèves, de collègues, de directrices ou de directeur de notre école ?

Toute sa vie, Ludovic Henri n'a eu de cesse de transmettre, d'éduquer, de former.



Il savait se faire respecter des enfants, dans un savant mélange dont la fermeté n'avait d'égale que sa gentillesse et où la pédagogie était au centre de ses préoccupations. Enseigner est un métier à part entière, si on l'a oublié un peu vite, le confinement s'est chargé de le rappeler aux parents qui pouvaient en douter.

Certains enseignants ont marqué à jamais notre vie, et y ont laissé un souvenir indélébile. Ludovic Henri est et restera longtemps de ceux-là et continuera à vivre dans les mémoires des milliers d'élèves qu'il a eus.

Adieu Monsieur le Professeur...».

LE CINÉMA À L'ÉCOLE

Sous l'impulsion de Réjane Tropé et d'Isoline Petot, deux classes cinéma ont eu lieu en cette fin d'année.

Durant une semaine, les élèves de CP-CE1 et de CE2 se sont improvisés scénaristes, réalisateurs, assistants, directeurs photo, cadresurs, ingénieurs du son... et bien évidemment comédiens. Ils étaient pour cela accompagnés d'animateurs spécialisés KO Films.

Les enfants ont déjà proposé un scénario à partir de thèmes qu'ils affectionnaient ou avaient étudiés en classe (rencontre de sorciers pour les CP-CE1 et mythologie pour les CE2), lequel a été adapté en fonction de la faisabilité.

Ils ont travaillé le découpage (sens dans lequel les différents plans sont tournés) en fonction des lieux où les prises seraient effectuées. Comme des pros, ils ont dû composer avec la météo.

Le montage et les quelques effets spéciaux ont été réalisés par les animateurs.

Au final, deux superbes petits films de près de 10mn chacun ont été réalisés. Remercions les bénévoles, les parents qui ont aidé à leur réalisation.

Peut-être assisterons-nous à la naissance de futures vocations ?

A suivre...



NOUVELLE DIRECTION

► L'an dernier, nous évoquions dans ces pages, la nomination d'Anne-Laure Tanguy comme directrice de l'école dans des circonstances particulières, tant d'un point de vue administratif (vacance du poste suite à l'affectation de la directrice titulaire dans une école française de Louisiane) que d'un point de vue conjoncturel, imaginant alors que la crise sanitaire serait vite dernière nous. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en est...

C'est donc dans une période pour le moins compliquée qu'Anne-Laure a effectué son baptême du feu à la direction de l'école. Elle s'est formidablement acquittée de sa tâche, sur bien des aspects, tant dans la mise en place des protocoles sanitaires (l'école n'a pas été fermée) que dans la conduite de nouveaux projets éducatifs différents (boîtes cadeaux, environnement, mosaïque...).

Enfants, parents, collègues, personnels scolaires et périscolaires, municipaux, élus sont unanimes quant à cette réussite et tiennent à le lui faire savoir.

Les conditions dans lesquelles son recrutement a été réalisé ne lui permettaient pas de conserver administrativement le poste qui a été mis au mouvement.



Ainsi, c'est M. Patrick Ferant qui a été affecté dans notre école comme directeur. Il aura également en charge la classe des CM2.

Il occupait précédemment les fonctions de direction à l'école Jacques Prévert à Chartres depuis 10 ans.

Il a notamment enseigné dans d'autres structures, citons les Yvelines pour exemple, l'école Farman dans le quartier Saint-Chéron à Chartres également.

Il entend mener de nombreux projets pédagogiques pour notre école, en lien avec des écoles chartraines. Souhaitons-lui une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Anne-Laure a bien évidemment retrouvé sa classe, et reste à Jouy, profitons-en pour remercier Manon Bouvard pour l'année passée dans notre école.

Pascal MARTIN

VPI

► C'est précisément sous l'impulsion d'Anne-Laure Tanguy que notre commune a adhéré au projet «Label école numérique», dont l'ambition est de développer les pratiques numériques dans les écoles de tous les territoires.

Il soutient les initiatives des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école, contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités, de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir.

Nous avons déposé un dossier de candidature en faisant ressortir les objectifs suivants :

- Favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie.
- Favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques.
- Rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire.
- Réduire la fracture numérique.

Notre dossier ayant été retenu, une subvention nous a été accordée par l'Etat à hauteur de 100% des investissements réalisés. La municipalité a décidé de financer 7000 euros HT, ce qui représentait le maximum autorisé dans le cadre de ce projet.

Nous avons ainsi affecté une enveloppe totale de 14 000 euros HT pour équiper l'école de 6 VPI (vidéoprojecteurs interactifs), de 5 ordinateurs portables et d'une imprimante couleur.

Toutes les classes, à l'exception d'une en maternelle, sont désormais équipées de VPI, ce qui offre des possibilités d'un travail pédagogique optimisé. Nos élèves bénéficient de fait d'outils numériques de dernière génération. Les plus grands pourront d'ores et déjà se familiariser avec un matériel qu'ils retrouveront au collège un peu plus tard.

La fibre optique devrait prochainement être installée à l'école par l'entreprise CM'IN (Chartres Métropole Innovation Numérique). Qui dira alors que notre école rurale n'est pas « branchée » ?

TIPIS



Pendant la semaine du 31 mai au 4 juin, 4 classes, de la TPS au CP, soit 81 élèves de l'école, ont participé à un projet de «tipi Indien» pour découvrir la culture amérindienne.

Les enfants ont pu s'initier au tir à l'arc, fabriquer des attrape-rêves, danser sur des musiques sioux, apprendre à faire du feu, toucher des objets usuels et utiliser des instruments de musique.

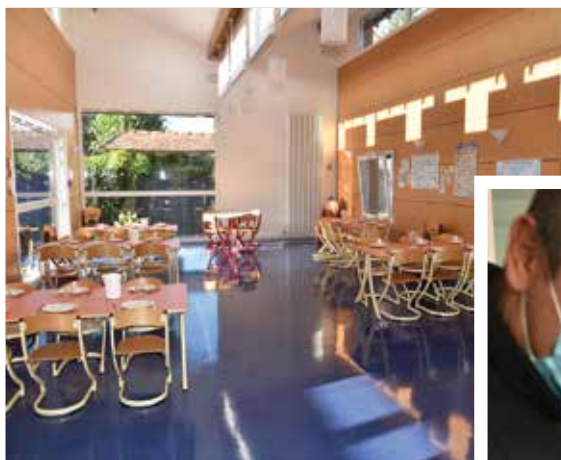
Les élèves ont beaucoup apprécié cette semaine en compagnie d'Ish-ta, de Phoy et de leur fils Na Prat.



Protocole sanitaire oblige... Les parents entrent deux par deux.



Cantine, bus, garderie... tout est calé dès l'entrée des enfants.



En attendant midi !



Des larmes... et des sourires...



Prêts pour la sieste !

RAMASSAGE SCOLAIRE

► Certains parents se sont, à juste titre, étonnés que les horaires du bus scolaire soient modifiés de quelques minutes pour la desserte du soir. Notre but a été simplement d'éviter de transporter inutilement un grand nombre d'enfants sur un temps trop long. L'arrêt de la Dalonne était celui où descendait la grande majorité des enfants et c'était le dernier !



Belle initiative de Mathias et Lucie pendant la fermeture estivale de leur boulangerie : un distributeur automatique de pain frais.



Nouvelle aire de jeux bientôt opérationnelle, rue Pierre Maury



Arnaud et Nicolas ont comme chaque année remis une classe à neuf dans notre école.



Félicitations à notre centenaire : M^{me} Jeanne Deslondes est née le 26 avril 1921 !



8 mai en comité restreint, crise sanitaire oblige !



Remise de prix à l'Ecole Aimé Allouis

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Monsieur le Maire et son conseil municipal ont à coeur de mettre en place des actions contre l'incivilité au niveau de notre commune rurale où il fait si bon vivre !

Nous avons participé à la manifestation «L'Agglo fait son nettoyage de printemps», en juin dernier, au cours de la semaine de développement durable. Une cinquantaine d'enfants et d'adultes nous ont rejoints ainsi qu'une vingtaine d'adolescents de l'association « Plum'heure », sur l'initiative de Thierry Dumont, président de cette association. Ambiance bien sympathique avec les familles participantes ! Une bonne quinzaine de sacs bleus (déchets à jeter) ont été ramassés ainsi qu'une douzaine de sacs jaunes (recyclage). Le constat a été une certaine diminution des déchets par rapport à ces dernières années mais nous avons encore des améliorations à apporter et des actions à mener afin de sensibiliser chacune et chacun. Il a été constaté, malheureusement, encore trop de dépôts sauvages tels que des gravats, des meubles de cuisine, etc... déposés sur les chemins difficiles d'accès et en bordures de bois.



RAMASSAGE SQUARE LENOIR



Le 19 juillet, une équipe du centre de loisirs est venue faire un ramassage de détritus square Lenoir.

Merci beaucoup aux adolescents participants qui ont été particulièrement attentifs aux explications données quant aux rôles d'un conseil municipal et d'une commission d'environnement sur une commune.

JOUY «COMMUNE PROPRE»

La commission « Environnement » met en place une campagne d'affichage « Jouy commune propre ».

Cette commission souhaite également sensibiliser les Joviens, petits et grands, sur la protection des oiseaux (voir article en p. 19 de M.C. Laborey, conseillère municipale). La pose de plusieurs nichoirs se fera au cours des mois de septembre et octobre, notamment pour sédentariser des mésanges afin de lutter contre les invasions de chenilles processionnaires apparues au printemps. Nous remercions Philippe Leguen qui nous a bien secondé pour la fabrication de ces nichoirs.

Enfin, un panneau sera mis en place à l'étang de la Digue afin de sensibiliser les promeneurs au respect de l'environnement en ce lieu.



Nous souhaitons donc que chacun(e) soit attentif à garder notre si joli village propre et agréable pour s'y promener sereinement. Merci à tous d'y contribuer et d'y participer.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie qui nous transmettra vos demandes et vos observations. Si vous avez des idées à nous soumettre...

Corinne CÔME

Adjoint au maire chargée de l'Environnement
par délégation du maire.

GESTES ET SOINS D'URGENCE

A L'EURE
DE JOUY

15 → SAMU
18 → POMPIERS
17 → POLICE

PROTEGER

Supprimer ou baliser le danger de façon permanente
Se protéger en mettant des gants à U.U.

ALERTER

L'indépendant de l'appelant et le n° d'appel
Le lieu de l'accident (adresse, étage, digicode)
La nature de l'accident (chute, hémorragie...)
Nombre et état des victimes
Les actions déjà engagées

LES URGENCES VITALES

ARRET CARDIAQUE

- Signe : victime inconsciente avec absence de respiration (souffle et balancement abdominal)
- CAT :
- 1. Alerter le 15 – 2. Dénuder la poitrine de la victime et l'installer sur le sol – 3. Se placer à genoux à côté de la victime

Placer le talon de sa main sur le sternum entre les deux tétons

2. Placer la 2^{ème} main sur la 1^{ère}
3. Verrouiller les coudes, tendre les bras en les gardant verticaux
4. Réaliser les compressions sternales 100 à 120/min (enfoncer la cage thoracique de 5cm environ)
5. Installer le défibrillateur dès que possible



OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES TOTALES

- Signes : ne peut plus parler, crier, tousser ou émettre un son, s'agite, devient **bleu**, perd connaissance
- CAT :
- Donner des claques dans le dos (1 à 5 entre les 2 omoplates en soutenant le thorax)
- Si inefficace : compression abdominale (1 à 5) se placer derrière la victime, passer ses bras sous ceux de la victime, se pencher en avant, mettre son poing au-dessus du nombril et avec son autre main appuyer suer la première d'un poussé franc (adulte)
- Cycle à répéter jusqu'à l'apparition de **toux, cris** ou **pleurs**, reprise de **respiration, expulsion du corps étranger**



HEMORRAGIES

- Signe : perte de sang abondante d'une plaie ou d'un orifice naturel
- CAT :
- 1. Mettre des gants ou prendre sac congélation étanche,
- 2. Comprimer immédiatement l'endroit qui saigne avec un linge propre,
- 3. Allonger la victime
- 4. Faire alerter les secours si pas de témoins → appliquer pansement compressif puis alerter
- 5. Appliquer le pansement compressif

NE JAMAIS RELACHER LA COMPRESSION

Saignements de nez : asseoir la victime, tête penchée en avant la faire se moucher vigoureusement et lui faire comprimer les narines pendant 10 min minimum

PERTE DE CONNAISSANCES

- Signes : aucune réponse verbales, physiques mais **respire**
- CAT :
- 1. Apprécier état de conscience (serrer la main, ouvrir les yeux...)
- 2. Libérer les voies aériennes (basculer la tête en arrière, ouvrir la bouche)
- 3. Vérifier la présence de respirations
- 4. Si respiration mettre la victime en PLS
- 5. Surveiller et couvrir la victime



LES URGENCES POTENTIELLES

BRÛLURES

- Signe : **simple** (rougeur, cloque, dont la surface est < à la moitié de celle de la paume de main de la victime) ou **grave** (1 ou plusieurs cloques avec une surface > à la moitié de celle de la paume de main de la victime, % de peau brûlée, visage ou cou, mains, articulations, voisinage des orifices naturels, brûlure d'origine électrique ou radiologique)

Grave



Simple

➤ CAT :

1. Refroidir immédiatement la surface brûlée par ruissellement d'eau tempérée du robinet si brûlure > 30%
2. En parallèle, retirer les vêtements s'ils n'adhèrent pas à la peau
3. Evaluer la gravité de la brûlure
4. Si simple : demander un avis médical si abs de vaccination antitétanique valide
5. Brûlure électrique : ne pas toucher la victime, arroser la zone visiblement brûlée à l'eau courante tempérée



MALAISE

- Signes : sensation d'être mal à l'aise, de ne pas se sentir bien
- CAT :
- 1. Ecouter, mettre au repos si possible allonger la victime, si difficultés respiratoires → assise
- 2. Demander à la victime son âge, la durée de son malaise, les traitements médicaux suivis, maladies, si elle a déjà fait ce type de malaise,
- 3. Signes à recherche : douleur dans la poitrine, dlr abdominale intense, difficulté à parler ou respirer, sueurs, sensation de froid, pâleur, apparition soudaine de faiblesse ou paralysie d'un membre, déformation de la face, perte partielle ou totale de la vision, mal de tête sévère, perte d'équilibre
- 4. Appeler le 15



PLAIES

- Signes : simple (petite coupure superficielle, éraflure, saignant peu) grave (hémorragie associée, objet pénétrant, aspect déchiqueté/écrasé..., localisation thoracique, abdominale, oculaire ou proche d'un orifice naturel)
- CAT :
- ➔ Simple :
- 1. Se laver les mains à l'eau et au savon
- 2. Désinfecter à l'aide d'un antiseptique
- 3. Protéger avec un pansement adhésif
- 4. Vérifier que le vaccin antitétanique soit valide
- 5. Consulter médecin dans les jours suivants si ce n'est pas le cas ou si apparition de fièvre, zone chaude, rouge, gonflée et douloureuse

➔ grave

1. Ne PAS retirer le corps étranger
2. Installer la victime (si plaie thorax : 1/2 assise/si plaie abdomen : allongée jambes fléchies/si plaie à l'œil : allongée, yeux fermés et ne pas bouger la tête/dans tous les autres cas : allongée)
3. Appeler les secours
4. Surveiller la victime

TRAUMATISMES

Eviter toute mobilisation de la zone atteinte
Douleur au dos ou à la nuque : si possible stabiliser le rachis cervical dans la position où il se trouve en maintenant sa tête à deux mains





LES NOUVEAUX POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Loi engagement et proximité.
Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Avec les nouveaux pouvoirs d'astreintes, d'amendes administratives et d'exécution d'office, la loi ci-dessus citée renforce les possibilités d'action du maire en matière de police administrative.

Cette loi vise à renforcer les pouvoirs de police du maire dans les domaines suivants :

- urbanisme
- atteintes au domaine public
- ERP et immeubles menaçant ruine
- fermeture de débit de boissons
- débroussaillage
- dépôt sauvage de véhicules

I - Urbanisme :

Le maire peut mettre en demeure l'auteur d'une infraction de mettre en conformité sa construction dans un certain délai sous peine d'astreinte de 500 euros par jour de retard plafonnée à 25.000 euros (code de l'urbanisme, art. L 481-1).

II - Atteinte du domaine public :

Tout manquement à un arrêté du maire présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu peut donner lieu à une amende de 500 euros maximum (art. 53 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 qui rétablit l'art. L2212-2-1 du CGCT).

Exemple :

- élagage et entretien des arbres et des haies donnant sur la voie ou le domaine public
- installation sans nécessité ou sans autorisation d'un matériel ou objet ou déversement de toute substance qui aurait pour effet d'encombrer ou entraver la voie publique (détritus, gravas, encombrants)
- occupation à des fins commerciales de la voie ou du domaine public sans droit ni titre si celui-ci est requis
- non-respect d'un arrêté de restrictions horaires pour la vente d'alcool à emporter

III - ERP (Etablissements recevant du public et IMR (Immeubles menaçants ruine) :

(L'art. 44 de cette loi a modifié l'art. 511-7 du code de la construction et de l'habitation).

- Création d'un régime d'astreinte en cas de non-fermeture d'une ERP ayant fait l'objet d'un arrêté de fermeture administrative. Le montant peut être de 500 euros par jour de retard.
- Extension du régime d'astreinte à tous les immeubles menaçant ruine.

En cas de péril « ordinaire » (danger non immédiat), il revient au maire de prescrire au propriétaire des lieux de prendre les mesures nécessaires de réparation ou de démolition. En cas de non-respect dans un délai d'un mois, le maire peut, par décision motivée, faire procéder d'office à l'exécution des travaux.

En cas de péril « imminent » (danger immédiat), le maire, après aver-

tissement adressé au propriétaire, demande la nomination d'un expert au Tribunal Administratif dans le ressort duquel se trouve le bâtiment concerné.

Le maire ordonne les mesures provisoires de mise en sécurité et fait exécuter les travaux.

IV - Débit de boissons :

Le maire peut donner une amende administrative d'un montant maximum de 500 euros pour tout manquement à un arrêté présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu. Cela concerne le non-respect des restrictions horaires pour la vente d'alcool à emporter.

V - Débroussaillage :

Cette disposition porte sur les obligations de débroussaillage à effectuer dans les territoires classés à risque d'incendie ainsi que dans les départements où les bois et forêts sont particulièrement exposés. L'art. 52 de cette loi permet au maire d'assortir la mise en demeure d'une astreinte administrative d'un montant maximum de 100 euros par jour de retard ne pouvant être supérieur à 5.000 euros.

VI - Epaves :

L'article L 541-21-3 du code de l'environnement autorise le maire à enjoindre le titulaire du certificat d'immatriculation de l'épave du véhicule stockée sur la voie ou le domaine public de le remettre en état de circuler dans des conditions normales de sécurité ou de le transférer à un centre de véhicules hors d'usage agréé, dans un délai qui ne peut être inférieur à 10 jours, sauf en cas d'urgence.

En cas d'inexécution des mesures prescrites à l'issue de ce délai, le maire diligente une expertise aux frais du propriétaire afin de déterminer si le véhicule est techniquement réparable. Dans le cas contraire, le maire procède à la mise en fourrière du véhicule.

L'article L 635-8 du code pénal sanctionne ainsi d'une amende de 1.500 euros l'abandon d'une épave de véhicule en dehors des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, que l'épave soit le domaine public ou privé.

Si l'épave du véhicule est stockée sur la voie ou le domaine public, l'astreinte ne peut être mise en oeuvre qu'en cas de risque pour la sécurité des personnes ou d'atteinte grave à l'environnement.

Si l'épave du véhicule est stockée sur une propriété privée, l'astreinte ne peut être mise en oeuvre que si ce véhicule peut :

- constituer une atteinte grave à la santé ou à la salubrité publiques, notamment en pouvant servir de gîte à des nuisibles susceptibles de générer une telle atteinte ;
- contribuer à la survenance d'un risque sanitaire grave ;
- ou constituer une atteinte grave à l'environnement.



LES ACTIONS 2021-2022

► **Inauguration de la Fresque solidaire en mosaïque à l'école Aimé Allouis début juin (voir photo de Une).** La fresque a connu un grand succès avec 1.000 tickets participatifs vendus. L'association a ainsi pu aidé deux enfants porteurs d'une maladie orpheline, Léana et Léo, en leur versant 1.000 euros à chacun.

► **Collecte de fournitures scolaires.** Depuis mi-août, les membres de l'association récoltent des fournitures scolaires qui seront redistribués aux familles bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire Isidore de Chartres le mardi 21 septembre.

► **Téléthon 2021 dès le 1^{er} octobre.** Comme l'an dernier, Aider Autrement 28 organise un Téléthon Livres (vente de livres d'occasions) au profit du Téléthon. Des enveloppes surprises toutes gagnantes au prix de 2 euros seront également vendues. Nous recherchons toutes sortes de lots pour agrémenter ces enveloppes (cor.berthelot@free.fr).

Et un projet «Jouy : village du Téléthon 2021» pourrait voir le jour. Les commerçants, artisans et les associations sont les bienvenus !

► **Boîtes cadeaux de Noël du 1^{er} au 20 décembre.** Un chocolat, un livre, un jouet, une peluche, un produit soin, une écharpe...

Vous avez été nombreux l'année passée à apporter vos boîtes cadeaux plus jolies les unes que les autres. Elles ont été d'un grand réconfort à Noël pour ces familles défavorisées.

► **Exposition Solid'art au Moulin de Lambouray les 5 et 6 février 2022.** Une grande exposition solidaire d'artistes et d'artisans pour une belle cause. Nous vous en reparlerons plus en détails très bientôt...

► **Soirée dansante salle André Malraux à Luisant. le 5 mars 2022.** Selon la situation sanitaire.

► **Courant mai 2022.** Une grande balade moto.

Une année riche en actions. Nous comptons sur vous...

Corinne BERTHELOT

ACCA DE JOUY

► **L'ACCA de Jouy au service de l'environnement jovien.** Entre mars et septembre, tous les premiers dimanches matin de chaque mois, les membres de l'association se réunissent pour des travaux d'aménagement et d'entretien du territoire communal.

Au programme : agrainâtes pour la petite faune, remplissage des points d'eau, entretien de haies.

► **Dimanche 2 août, l'association a réalisé un nettoyage de l'environnement jovien.**

Il a été mis en déchèterie 2 remorques de détritus issus de dépôts sauvages.

► **L'association participe également à la protection des cultures par la régulation des corvidés ainsi que la sauvegarde des volailles de basse-cour par la régulation du renard, par le piégeage ou du tir d'été à partir du 1^{er} juin jusqu'à l'ouverture de la chasse.**

Adrien DOUSSET

BIBLIOTHÈQUE

C'EST REPARTI !

La Bibliothèque a repris son rythme après ces mois si particuliers. Les lecteurs ont retrouvé le plaisir de relire leurs auteurs préférés ou de faire des découvertes parmi les nouveautés.

Nous maintenons toujours les règles d'hygiène et je crois que dans les mois à venir, ce sera encore d'actualité !

Pour ma part, je m'envole pour d'autres horizons et je terminerai ma participation à la bibliothèque à la fin de l'année. Cela fait 20 ans que j'essaie de transmettre ma passion des livres aux adultes et aux enfants. Quel plaisir de rendre curieux, de faire découvrir des auteurs un peu plus dans l'ombre.

Ce fut une expérience très enrichissante !!

Mais la bibliothèque continue, venez nombreux nous rendre une visite avec vos enfants.

C'est une grande chance d'avoir cette proximité !

Tarif : GRATUIT pour les enfants et les étudiants pour autant de livres qu'ils le désirent, 7,50 euros pour les adultes de Jouy ou d'ailleurs.

Horaires : lundi de 16 h 45 à 17 h 45 ; mercredi et samedi, de 11 h à 12 h.

Voici une liste résumée des nouveautés disponibles :

- L'énigme de la chambre 622 de Joël DICKER - Le chagrin des vivants d'Anna HOPE - La commode aux tiroirs de couleurs d'Olivia RUIZ - Betty de Tiffany Mc DANIEL - Histoire d'un fils de Marie-Hélène LAFON - L'anomalie d'Hervé Le TELLIER - Le silence en héritage de Christian SIGNOL - Le secret de la Belle Epine de Françoise BOURDON - Trois de Valérie PERRIN - Les enfants sont rois de Delphine de VIGAN - Tout le bleu du ciel de Melissa da COSTA - Le parfum d'Adam de Christophe RUFIN - L'illusion de Maxime CHATTAM - Cinq cartes brûlées de Sophie LOUBIERE - Un avion sans elle de Michel BUSSI - La femme en vert d'Arnaldur INDRIÐASON - Le guerrier solitaire d'Henning MANKELL - A la trace de Déon MEYER - Trois jours et une vie de Pierre LEMAITRE - Sans défense de Harlan COBEN.

Et beaucoup d'autres à consulter sur place !

Pour les enfants, le choix est très étendu dans tous les genres : albums, documentaires amusants, BD, romans pour tous les niveaux.

Les petits lecteurs adorent fureter et choisir eux-mêmes !!

Nous vous attendons !

Solange CHAVIGNY

La commune remercie Solange Chavigny pour les 20 années qu'elle a passées à gérer et à faire vivre bénévolement notre bibliothèque. Souhaitons-lui un repos bien mérité accompagné de belles lectures.

**Le Pass'Sport, qu'est-ce que c'est ?**

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de **50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Intérêt pour l'association

Cette aide versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association témoigne de l'engagement fort en direction du milieu associatif dans le cadre des mesures de relance du sport. Cette aide permet à des familles économiquement fragiles d'inscrire leur enfant dans une association sportive et leur offrir le cadre structurant et bienveillant que seul le club sportif peut apporter.

**Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?**

Toutes les associations et structures sportives affiliées à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport. Concernant les structures sportives agréées non affiliées à une fédération sportive et qui oeuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>. Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « Je me référence », accessible sur le site www.sports.gouv.fr/pass-sport.

**Comment me faire rembourser ?**

L'association demande le remboursement du Pass'Sport via Le compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles, accueillis entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021. Pour cela :

1. L'association doit disposer d'un compte sur l'application « Le compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>). Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « Je crée mon compte Asso » disponible sur le site dédié Pass'Sport (www.sports.gouv.fr/pass-sport).
2. En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes accueillis.
3. Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur, mon comité départemental olympique et sportif (CDOS) ou directement par la DRAJES.

Une notice explicative vous précisera en août la procédure de déclaration des jeunes sur Le Compte Asso.

Plus d'information sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport (notamment la FAQ) ou auprès de la DRAJES (délégation régionale académique jeunesse, engagement et sports).

LE PASS'SPORT POUR LES ASSOCIATIONS

1jeune1solution.gouv.fr

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants.

C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Ce dispositif vient ainsi soutenir les associations sportives en sortie de crise sanitaire.

**ASSOCIATIONS SPORTIVES JOVIENNES**

ATHLÉTISME - M. Jean-Jacques BERNARDIN, 02.37.22.32.32

FOOTBALL - M. Frédéric GONZALEZ, 02.37.22.44.01

TENNIS DE TABLE - M. Pascal PARENT, 02.37.22.39.36

TENNIS - M. Frédéric BEAUGÉ, 02.37.22.30.16

TIR A L'ARC - M. Daniel FORET, 02.37.22.40.53

JUDO-CLUB - M^{me} Laëticia TOURNEREAU, 06.24.72.29.12

TAEKWONDO - M^{me} Nathalie PIGA, 07.50.60.95.42

GYM DANSE DE LA VALLÉE DE L'EURE - M. Frédéric MOINE, 06.95.36.11.67

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - M^{me} Stéphanie KHALDI, 06.42.10.42.55

BADMINTON LES PLUM'EURE - M. Thierry DUMONT, 06.09.07.37.93

SOLEIL ET PLUIE YOGA - M^{me} Karin FLORMAN, 06.27.77.39.34



Cette année fût de nouveau très particulière, nous privant de nos libertés et entraînant le plus souvent du stress, la peur du lendemain pour les adultes mais aussi pour nos jeunes ayant eu une vie sociale anormale.

Nous avons essayé d'accueillir les licenciés dès que nous l'avons pu pour pratiquer notre sport. Nous pouvons être fier de cela et aussi d'avoir été les premiers en Eure-et-Loir à ouvrir pour les jeunes en avril en extérieur et pour les adultes ensuite.

Cette année nous a prouvé, s'il fallait le faire, que les associations comme la nôtre sont indispensables à la vie d'une ville et de la société. Et permettent d'amener vie à un village et joie de vivre.

Le club totalise 90 licenciés : 53 hommes et 37 femmes. L'effectif est en diminution de 21 licenciés par rapport à l'année précédente.

49 % de jeunes, 16 % de seniors et 35 % de vétérans.

Les jeunes sont ceux qui ont le plus pratiqué cette année dès que cela a été possible après chaque confinement. A la suite du dernier confinement, nous avons été les premiers à reprendre en extérieur sous un ciel menaçant d'abord avec 6 jeunes, puis 25 jeunes tous les samedis jusqu'à la reprise en salle.

Les jeunes Plum'eure se sont illustrés lors des rares compétitions de 2020/2021.

Ils ont également participé au nettoyage des rues de Jouy dans la bonne humeur, prouvant que nos jeunes sont respectueux de notre environnement.

Les adultes eux ont eu moins de chance mais dès qu'ils le purent, ils ont investi les terrains pour pratiquer leur passion.

Nous avons également organisé une soirée Airbadminton/barbecue, en juillet pour permettre de renouer les liens.

Une journée du badminton a également eu lieu au square Richard Lenoir le 21 août avec la présence de commerçants et d'un service de restauration.



Malgré le manque de pratique et de vivre ensemble, nous avons réfléchi à l'avenir à l'après Covid. Après cette année difficile, l'optimisme doit prendre place.

C'est pourquoi nous allons créer avec le concours du Comité départemental une section « BADSANTÉ » pour les personnes atteintes de pathologies et ayant besoin de pratiquer un sport pour retrouver une vie normale. C'est un projet ambitieux mais qui concourt aux valeurs du club.

Nous réfléchissons également à l'organisation avec la mairie et les autres associations de Jouy et Saint -Prest à une journée du sport en situation du handicap.

La saison prochaine sera donc sous le signe du renouveau, nous l'espérons, et nous organiserons en février les championnats départementaux jeunes et les 25 et 26 mars notre tournoi ECOSOLIPLUM dont une partie des bénéfices sera reversée à l'association « Drôles de DID » qui œuvre pour les enfants atteints de diabète de type I.

Nous engagerons également des équipes dans les championnats départementaux et les jeunes participeront aux compétitions qui seront organisées dans le département et en région.

Les créneaux seront les mêmes que les autres années :

- pour les JEUNES de 6 à 11 ans : le LUNDI de 17h45 à 19h30 à la salle de sport du collège de St-Prest ; - pour les JEUNES de 11 à 17 ans : le SAMEDI de 9h à 12h (2 groupes) au complexe sportif de Jouy.

Sauf périodes vacances scolaires

- pour les ADULTES à partir de 18 ans au Complexe sportif de Jouy : le LUNDI de 17h30 à 23h en loisir ; le JEUDI de 20h à 23h en loisir ; le MARDI de 20h30 à 23h compétiteurs et perfectionnement.

En accès libre le DIMANCHE de 14h à 19h au Complexe sportif de Jouy.

Thierry DUMONT

CAP 60

Pour faire suite à la crise sanitaire, le club des anciens JOUY CAP 60 aimerait reprendre ses activités début 2022.

Voici un aperçu des activités mises en place les années passées :

- Un repas par mois, suivi d'un loto interne.
- Une sortie selon les conditions sanitaires.
- Un après-midi dansant.

Afin de continuer à distraire nos aînés, nous recrutons dès maintenant de nouveaux adhérents ainsi que des volontaires pour le bon fonctionnement du bureau. Pour cela, il suffit de vous adresser au président, Michel Fleuru, au 02.37.22.21.71.

Merci de votre soutien.

Michel FLEURU

• Saison musicale 2020/2021

Après une courte reprise en septembre et octobre 2020, les cours, les répétitions pour EMJ'ORCHESTRA ainsi que les concerts ont malheureusement dû être interrompus. Les conditions sanitaires imposées aux écoles de musique ne nous ont pas permis de reprendre nos activités musicales.



En septembre 2020, l'association a participé au Forum des Associations, sans les élèves et les membres de l'orchestre, afin de respecter les conditions sanitaires en vigueur. Merci à Lylia qui est venue m'accompagner au piano.

Le concert qui était prévu le 21 mars 2021 dans le cadre du Festival Jazz de Mars est reporté en octobre 2021.

• Saison musicale 2021/2022

Dimanche 17 octobre 2021 - Moulin de Lambouray - 16 h.
Concert dans le cadre du 27^e Festival «Jazz de Mars»
«VLADIMIR TORRES QUARTET»

Vladimir Torres : contrebasse, compositions et arrangements.
 Martin Schiffmann : piano Rhodes.
 Tom Moretti : batterie. Damien Groleau : flûte.



En 20 ans, Vladimir Torres, d'origine Uruguayenne, collabore et enregistre avec les artistes avec lesquels il se produit sur scène, et en 2020 présente son album : «Inicial».

Ce quartet vous transportera dans un univers musical singulier où vont se mêler jazz, pop, musiques latines ou moyen-orientales. Sombre et lumineux à la fois, mélange étonnant à l'énergie débordante et communicative.

Vendredi 18 mars 2022 - Moulin de Lambouray - 20 h 30
Concert dans le cadre du 28^e Festival «Jazz de Mars»
«HENRI PEYROUS TRIO»

Henri Peyrous : saxophones et clarinette.

Paul de Robillard : guitare.

Julien Ducoin : contrebasse.

«Jazz d'antichambre, la musique de ce Trio est un délice d'arrangements surfin, d'aristocratiques acrobaties et de swing capiteux. Ce trio guitare/saxophone/contrebasse, nourri par la côte ouest américaine des années 50, propose un répertoire varié de pièces instrumentales et livre un concert de jazz, précis et précieux»

Infos pratiques pour les deux concerts :

Plein tarif 17 euros et tarif réduit 14 euros (moins de 25 ans)

Réservation au 06 13 11 43 45.

Concerts qui se dérouleront en suivant les conditions sanitaires imposées à ces dates.



• Concert des élèves 2022

Selon l'évolution des conditions sanitaires, un concert des élèves serait prévu en avril ou mai 2022.

• **Fête de la Musique** - Juin 2022. Date à définir.

• Enseignement musical

L'Espace Musical de Jouy est ouvert à tous, enfant et adultes, avec un enseignement varié : accordéon, piano, éveil musical.

Brigitte MOREAU

Renseignements : Espace Musical de Jouy, 30, rue du Bout-aux-Anglois, 28300 Jouy - 06 13 11 43 45.
 Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur : www.espacemusicaldejouy.fr

QUAND LES OISEAUX S'INVITENT À L'ÉCOLE

NATURE

Au printemps, la nature se réveille ; c'est alors que les plus beaux chants d'oiseaux se font entendre autour de nous et nous émerveillent.

Les mâles, plein d'ardeur, rivalisent de vocalises ; ils sont en concurrence. Ils ont deux principaux objectifs : 1° séduire les femelles en leur faisant une cour effrénée ; 2° prendre possession de leur territoire et y nidifier. Sur la rivière ou sur les étangs, nous pouvons parfois observer les parades nuptiales de certaines espèces, grèbes castagneux, poules d'eau, foulques et celle très spectaculaire des grèbes huppés.

Les oiseaux sont des éléments essentiels de notre environnement ; ils sont présents à la campagne, en ville, à la montagne, sur le littoral et surtout, là où ils peuvent s'adapter et trouver pitance.

Pourquoi l'oiseau est-il un des éléments essentiels de la nature ?

Il nous débarrasse des insectes nuisibles, a un rôle de pollinisateur, il est un des vecteurs importants de la dispersion des graines, assurant une multiplication végétative naturelle ; c'est aussi une sentinelle de la nature.

Le suivi et le maintien des populations d'oiseaux, leur protection et celle de leurs habitats sont les gages essentiels de l'équilibre d'une nature saine et équilibrée. Un environnement trop pollué (dés herbants, pesticides), la perturbation ou la modification de leur habitat naturel, la destruction volontaire des nids (ex : les hirondelles*) s'avèreraient néfastes pour leur survie.

À cet effet, dans le cadre du développement durable, un projet ornithologique a été élaboré, afin de sensibiliser les élèves de l'école Aimé Allouis à leur propre environnement tout en leur faisant mieux découvrir ce qui nous enchante le plus dans la nature : les oiseaux dont plusieurs sont les hôtes de notre jardin.

L'aboutissement de ce projet sera éventuellement d'installer quelques nichoirs avec les élèves de CM2 afin de favoriser la nidification de certains oiseaux qui évoluent à proximité de l'école : bergeronnette grise, moineau, rouge-queue noire (un migrateur) ou mésanges.

L'EXPOSITION

En support au dit projet eurent lieu une animation pédagogique dans toutes les classes, une exposition dans la bibliothèque de l'école communale avec pour thème l'ornithologie et une sensibilisation à l'environnement présentant :

- nids d'oiseaux, types de nichoirs adaptés et inadaptés ;
- des posters affichant l'utilité des vieux troncs d'arbres, l'installation et l'entretien des nichoirs artificiels, œufs, photos d'œufs fossilisés de dinosaures à plumes, photos d'oiseaux habituellement présents dans les jardins et dans la commune (faune aquatique et des jardins) ; posters représentant la structure de la plume, représentations des premiers oiseaux. (Nos oiseaux actuels sont les descendants et les représentants des dinosaures théropodes : les dinosaures à plumes et les lézards à plumes coureurs) ;



- des plantes préhistoriques : scolopendre, cycas, prêles qui existaient déjà à l'ère des dinosaures et qui sont encore présents de nos jours dans la nature et dont certains poussent spontanément dans nos jardins.

Avec le soutien de leurs enseignants, de très belles créations picturales réalisées par les élèves de maternelle ont été exposées et très admirées. Monsieur le Maire, qui nous a honoré de sa visite, en a fait l'éloge. Il a aussi découvert «les plantes préhistoriques».



Monsieur le Maire découvre la prêles



L'intérêt des enfants fut suscité par l'exposition. Les questions des élèves fusèrent de toute part.

L'ANIMATION

Un éducateur environnement a accepté d'intervenir gracieusement pendant une journée entière au sein de l'école communale.



Il a adapté son programme en fonction des différents niveaux des classes, de la maternelle jusqu'au CM2 :

- pourquoi les oiseaux chantent, la formation du couple, la nidification, la couvaison, l'éclosion, le nourrissage, l'alimentation spécifique de certains oiseaux ;
- les différentes structures du bec en fonction de leur alimentation, leur envergure (étendue des ailes déployées) ;
- le biotope ;
- la migration de certaines espèces.

* Hirondelles : nous avons la chance d'avoir des hirondelles de fenêtre (des migratrices) qui nichent dans notre village et dans la cour de l'école...

Rappelons que c'est une espèce protégée et qu'il est strictement interdit de détruire leur nid, sous peine d'amende.

Marie-Claire LABOREY IMBERT

Photos : Marielle Morissonneau-Le Bris, Marie-Claire Laborey Imbert

À l'Eure des jeux

Les énigmes



1/ S'il se montre en paillettes ce n'est pas pour faire la fête. On l'apprécie pour nettoyer. On le passe pour enguirlander.

Qui est-il ?

2/ Quelle est le nombre auquel quand on lui ajoute le même nombre, sa moitié, son quart et 1 donne 100 ?

3/ Son étoile ne brille pas, son cheval ne galope pas, son araignée de pique pas, son éléphant ne barrit pas.

Qui est-elle ?

Réponses : 1/ le savon 2/ 36 3/ la mer

Le sudoku

5	2		6				7	1
7	6		1		9	3		
		3			4			8
6						7	3	
9			5		3			4
	1	7						9
8			2			5		
		6	8		5		1	7
4	5				7		8	6